



Germigny des Prés

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2023 A 18H30

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Germigny des Prés, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe THUILLIER, Maire, suite à la convocation adressée par M. le Maire en date du vingt novembre deux mille vingt-trois

### Étaient présents :

AVEZARD Emily, BAZIRET Jean-Pierre, BERTHON Patrick, BOULLIER Jean-Pierre, DURAND Martine, HEMELSDAEL Philippe, LEVERT Jean-Marc, MAGNIN Chrystèle, PAVLOVIC Sophie, THION Denis, THUILLIER Philippe, VOISE Yannick  
Formant la majorité en exercice,

**Absentes Excusées:** BEDIU Aline, DAM Aurélie, RAHMOUNI Marie,

**A donné pouvoir :** BEDIU Aline, DAM Aurélie, RAHMOUNI Marie,

**Secrétaire de séance :** BAZIRET Jean-Pierre

### 1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité

### 2. Offres entretien des bâtiments communaux- choix de l'entreprise et validation du devis

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que l'entretien des bâtiments communaux est confié depuis 2014 à l'entreprise Onet. Une procédure de mise en concurrence pour le nettoyage des locaux a été lancée. Monsieur le Maire présente les devis des entreprises (détail ci-joint) pour chiffrer le montant de l'opération.

Entreprise	Total (en €, HT/an)	Total (en €, TTC)
Pronet Services	45773.00	54927.60
Attenis	14740.00	17688.00
AMS	11792.00	14150.40
Samsic	40192.69	48231.23
Onet	10589.25	12707.10

Après avis des commissions bâtiment et finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le devis de l'entreprise AMS pour un montant annuel de 11792.00 € HT soit 14150.40 € TTC
- De budgéter le montant au BP 2024

### 3. Validation des devis pour le ciné concert 2024

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Germigny des Prés souhaite organiser une soirée cinéma concert au mois de juin 2024.

Il présente à l'assemblée le devis de OC Ciné pour un montant de 2666.24 € TTC et de l'Association Groove Artist pour le concert d'un montant de 800.00 € TTC

L'objectif poursuivi est d'animer la commune tout en partageant un moment de convivialité entre administrés. Il expose que le concert et le cinéma de plein air sont entièrement gratuits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De la gratuité de l'opération
- Les dépenses liées à cette manifestation (Salaires, cotisations, frais annexes Sacem) seront inscrites au budget primitif 2024 de la commune, en section de fonctionnement aux articles 6232.
- D'accepter le devis de l'entreprise Oc Ciné pour un montant de 2666.24 € TTC et de l'Association Groove Artist pour le concert d'un montant de 800.00 € TTC

- De solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes Val de Sully,
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention PACT,

#### **4. Devis supplémentaire pour le diagnostic amiante plomb du Presbytère**

Monsieur le Maire informe que l'entreprise Bureau Véritas est intervenue au mois de juillet dernier pour effectuer les diagnostics Amiante Plomb dans le presbytère (Délibération 2023-14)

Suite aux différents prélèvements effectués, des analyses supplémentaires ont été préconisées et l'entreprise a transmis un devis d'un montant de 1530.00 € HT soit 1836.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le devis supplémentaire de l'entreprise Bureau Véritas d'un montant de 1530.00 € HT soit 1836.00 € TTC.
- D'inclure ce devis dans le projet global de rénovation du presbytère et de le rattacher à la délibération 2023-14
- De solliciter les demandes de subvention auprès de l'Etat, la Région, le Département et la Communauté de Communes

#### **5. Devis supplémentaire Meneau pour le busage du fossé rue des Thoreaux**

Monsieur le Maire informe que l'entreprise Meneau est intervenue au mois d'octobre dernier pour effectuer le busage du fossé rue des Thoreaux (Délibération 2023-18).

Au vu des travaux, il est nécessaire d'ajouter trois grilles en fonte pour finaliser cette opération et permettre un écoulement des eaux. L'entreprise Meneau a transmis un devis d'un montant de 114.99 € HT soit 137.99 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le devis supplémentaire de l'entreprise Meneau d'un montant de 114.99€ HT soit 137.99 € TTC et de rattacher ce devis à la délibération 2023-18.
- De solliciter l'aide de l'Etat et de la Communauté de Communes Val de Sully

#### **6. Devis Entreprise Placier pour la réparation de la toiture du Presbytère**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le presbytère devient vétuste et qu'il est nécessaire de procéder à des réparations de la toiture.

Pour mener à bien cette intervention, sécuriser au mieux le bâtiment et les abords, et de prolonger la durée de vie de la couverture en attendant les travaux de rénovation plus conséquents, un devis a été demandé à l'entreprise Placier. Le montant présenté estimatif est de 2645.20 € HT soit 3174.24 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le devis estimatif de l'entreprise Placier d'un montant de 2645.20 € HT soit 3174.24 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

#### **7. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024**

Le Maire expose que conformément à l'article L 1612-1 du CGCT, l'exécutif de la collectivité peut jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est proposé au conseil d'accepter l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

	Budget 2023	Montants retenus 25%
<b>Chapitre 20 Immobilisations incorporelles</b>	<b>61 127.00 €</b>	<b>15 281.75 €</b>
2031 - Frais d'études	58 127.00 €	14 531.75 €
2051 - Concessions et droits similaires	3 000.00 €	750.00 €
<b>Chapitre 21 Immobilisations corporelles</b>	<b>63 550.00 €</b>	<b>15 887.50 €</b>
2111 - Terrains nus	1 000.00 €	250.00 €
21318 - Autres bâtiments publics	3 000.00 €	750.00 €
2135 - Installation générales, agencements, aménagements	1 450.00 €	362.50 €
2152 - Installations de voirie	26 000.00 €	6 500.00 €
21534 - Réseaux d'électrification	9 600.00 €	2 400.00 €
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	3 000.00 €	750.00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	4 000.00 €	1 000.00 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	4 500.00 €	1 125.00 €
2184 - Mobilier	1 800.00 €	450.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	9 200.00 €	2 300.00 €
<b>Chapitre 23 Immobilisations en cours</b>	<b>318 766.40 €</b>	<b>79 691.60 €</b>
2313 - Constructions	94 766.40 €	23 691.60 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	224 000.00 €	56 000.00 €

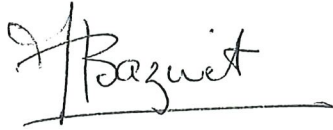
- D'autoriser jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

### Questions diverses

- Monsieur Jean-Marc Levert informe le conseil que le bout du Chemin de la plage est fortement dégradé. Monsieur Boullier Jean-Pierre propose de boucher les trous. Cette opération sera réalisée en fonction des conditions météorologiques.
- Madame Martine Durand demande ce qu'il en est du Clos de l'oratoire avec l'entreprise Negocim. Monsieur le Maire précise qu'aucun terrain n'est vendu pour l'instant la conjoncture économique étant défavorable. Cependant, le Conseil Municipal décide de maintenir l'accord de « priorité » avec Negocim
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier relatif au vol des projecteurs de l'Oratoire est entre les mains de la brigade de gendarmerie
- Madame Sophie Pavlovic signale les dépôts de pneus au Mesnil. Les pneus ont été ramassés par l'employé communal, le contrevenant n'a pu être identifié.

La séance est levée à 20 : 14

Jean-Pierre BAZIRET  
Conseiller Municipal et secrétaire de séance



A Germigny des Prés, le 1<sup>er</sup> décembre 2023



P Thuillier, maire

Publié sur le site internet de la commune et affiché le  
conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités  
Territoriales.